



13 Juin 2022

Lettre d'information aux habitants de

SAINT
GEORGES
de Mons

Mesdames, Messieurs,
Elus en 2020 nous nous sommes engagés à votre service pour mener des projets ambitieux pour notre Commune.

Pour rappel, nous avons organisé une réunion le 31 Janvier 2020 ainsi que des réunions de villages. Nous avons présenté un axe prioritaire : redynamiser le centre-bourg de notre Commune, avec 3 priorités : Santé, Ecoles, Commerces. Lors de ces échanges nous avons pu constater que vous étiez en accord avec ces préoccupations.

- **Pourquoi avons-nous choisi la Santé comme priorité ?**

Un de nos deux médecins de Saint-Georges cessant son activité fin 2022, absence de cabinet médical pour accueillir un médecin et absence de coordination des professionnels de santé de Saint-Georges. Des difficultés avaient été rencontrées pour l'installation d'infirmiers sur la Commune par manque de locaux.

- **Pourquoi avons-nous choisi Les Ecoles comme priorité ?**

L'Ecole Maternelle datant des années 80 s'est dégradée au fil du temps. (Infiltration, isolation, moquette au mur, problème d'évacuation des eaux usées...). Néanmoins, un gros investissement avait été fait sur le chauffage des écoles.

- **Pourquoi avons-nous choisi Les Commerces comme priorité ?**

Depuis une dizaine d'années, de nombreux commerces ferment leur porte et le village se meurt au fil du temps. Devons-nous continuer de regarder par la fenêtre sans agir ? Que mettre en place pour recréer du lien et de l'attractivité ?

Nous allons pouvoir revenir plus en détail sur les actions que nous avons déjà mis en place pour répondre à ces 3 priorités et sur notre plan d'action pour l'Avenir.

Pour rappel, une réunion sur l'analyse financière a eu lieu en début de mandat, présentant une situation financière critique, avec de nombreuses factures impayées. Nous pouvons dire que le sens du bien commun, le respect des budgets et l'ambition de satisfaire une population attentive à la gestion communale, nous animent, et nous pouvons vous dire aujourd'hui que les finances se rétablissent et sont saines. Une nouvelle analyse financière sera présentée lors de l'Assemblée Communale du 2 Septembre.

Enfin, de nombreuses rumeurs et propos diffamatoires circulent sur les réseaux sociaux sur notre gestion de la Commune de Saint-Georges, il était donc important pour nous de vous communiquer les vrais éléments, afin que vous puissiez vous faire une véritable opinion.

Pour nous le débat démocratique ne se fait pas sur les réseaux sociaux, mais en direct, en Mairie, au Conseil Municipal et lors de différentes rencontres.

Nous restons à votre disposition pour échanger avec vous en Mairie tous les jours et nous vous invitons à venir aux Conseil Municipaux principalement le dernier mardi de chaque mois (sauf période estivale).

Bien cordialement.

LE MAIRE ET SON EQUIPE

1. UNE GESTION COMMUNALE EN BON PÈRE DE FAMILLE

Le poids du passé s'estompe au fil des mois par le règlement des différentes factures (Fond de concours Voirie 2019 (espace public proximité pharmacie) : 92 800 €, Fond de concours Voirie 2020 : 41 250 €, Solde travaux sur bâtiments publics (chaufferie écoles ...) : 58 000 €), par le remboursement total de la ligne de trésorerie de 250 000€, et le transfert de la compétence assainissement au syndicat Sioule et Morge de 320 000€, grâce à l'effort collectif (augmentation des impôts fonciers) et aux économies de fonctionnement réalisées chaque jour depuis Mai 2020.

Au sujet du transfert de la compétence assainissement de 320 000€ à Sioule et Morge, un échéancier a été mis en place, négocié avec le syndicat, en étalant la dette sur la durée du mandat.

En atteste le rapport des Finances Publiques publié chaque année, disponible sur Internet, en voici une partie sur le fonctionnement du budget principal :

Quelques notions :

Recettes (impôts locaux, dotations de l'état, loyers perçus, revenus exceptionnels...)

Dépenses (charges à caractère général, charges de personnel, subventions...)

CAF brute : Capacité d'Autofinancement, la différence entre les recettes et les dépenses hors emprunts. L'excédent finance les investissements.

CAF nette : la différence entre la CAF brute et les emprunts bancaires annuels.



FONCTIONNEMENT	2019	2021
Recettes	1 491 660€	1 711 685€
Dépenses	1 535 574€	1 487 381€
CAF Brute	-43915€	224 304€
CAF Nette	-206618€	47571€

En 2019, la Commune était dans l'incapacité de payer ses dépenses et ses emprunts. Des lignes de trésoreries étaient souscrites de manière structurelle.

En 2021, La Commune dégage suffisamment de trésorerie pour payer ses factures et faire des investissements. Par ailleurs, elle est en capacité de rembourser ses emprunts.

	2019	2021	2022 (prévision BP 2022)
Charge de personnel	807 945€	761 887€	719 993€

Gain = 87 925€

Chaque lundi, le Maire, le 1^{er} Adjoint et l'agent comptable font le point sur les finances communales, sur les entrées et les sorties d'argent, les recettes et les dépenses. Aujourd'hui toutes les factures sont payées dans les délais.

Le premier mardi de chaque mois, un rapport des finances est présenté en bureau des élus.

Nous prenons l'engagement de ne pas augmenter une nouvelle fois les impôts.

Une nouvelle analyse financière vous sera présentée lors de l'Assemblée Communale du Vendredi 2 Septembre à 19h00 en Salle des Fêtes de Saint-Georges-de-Mons.

2. PRIORITÉ : SANTÉ

Les déserts médicaux gagnent du terrain sur notre territoire. Dans un souci d'anticipation, nous en avons fait la priorité.

Nous avons défini 3 étapes dans le bulletin municipal 2021 :

- **Etape 1 :** Réhabilitation d'un bâtiment communal en deux cabinets médicaux. Cette première étape est réalisée depuis le 15/04/2022. Comme vu précédemment dans la précédente rubrique Finances, la Commune était dans l'incapacité de financer un projet de maison de santé. Pour reprendre notre axe prioritaire de redynamiser le centre-bourg de la commune, nous avons fait l'investissement de création de deux cabinets médicaux subventionnés à 80% dans le centre-bourg.

Coût de ces travaux :

Coût de l'opération : 177 011€

Subventions : DETR (ETAT 30%) : 53 925€

AURA (REGION 50%) : 82 329€

RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE (20%) : 40 757€

- **Etape 2 :** Mme CONDAT, coordinatrice territoriale de santé du SMADC accompagne les professionnels de santé de Saint-Georges pour se constituer en équipe de soins + Recherche d'un nouveau médecin et paramédical. (En cours)
- **Etape 3 :** Une fois l'équipe constituée et coordonnée, construction ou non d'une maison médicale selon les conclusions de ce groupe de travail.

Plusieurs contacts ont été entrepris avec le Département et la Région pour étudier la piste d'installer des médecins salariés. Des échanges constants ont lieu avec Mme. Condat, coordinatrice territoriale de santé du SMADC dans la recherche de nouveaux médecins.

En parallèle, nous avons pris l'initiative de créer une vidéo présentant les atouts de la Commune en ligne sur notre chaîne YouTube « Mairie de Saint-Georges-de-Mons » dans le but de séduire des médecins et d'élargir la recherche à l'échelle nationale.

La recherche de médecins est l'affaire de tous les élus, et de toute la population, comme cela a déjà été le cas.

Enfin, plusieurs annonces ont été publiées sur le site SNJMG - Syndicat National des Jeunes Médecins Généralistes.

3. ECOLE :

L'École Maternelle datant des années 80 s'est dégradée au fil du temps. (Infiltration, isolation, moquette au mur, problème d'évacuation des eaux usées...). Néanmoins, un gros investissement avait été fait sur le chauffage des écoles.

Depuis notre prise de fonction, nous avons mis une organisation en place nous permettant d'être réactifs et de répondre aux besoins. Une vraie relation de confiance a été établie entre l'adjointe aux écoles, l'équipe enseignante et

les agents. Une remise à jour complète a été effectuée sur le parc informatique avec un nouvel intervenant. Une ouverture de classe est prévue à l'école élémentaire à la rentrée de Septembre.

Un état des lieux des bâtiments a été fait.

La priorité des 4 années restantes sera consacrée essentiellement à la rénovation de l'école maternelle.

4. PRIORITÉ : FAIRE REVIVRE LE CENTRE-BOURG / COMMERCES : DOSSIER AUBERGE LE SAINT-GEORGES

HOTEL-RESTAURANT LE SAINT-GEORGES

Description de l'établissement :

- Sous-sol : Cave.
- Au rez-de-chaussée extérieur : une terrasse, neuf bungalows individuels, dont un plus grand, équipés pour la location (kitchenette, sanitaire et chauffage) et un bungalow non équipé et vide.
- Au rez-de-chaussée intérieur : une pièce à usage d'accueil, salle de bar, deux salles de restaurant, cuisine, deux réserves, sanitaires et chaufferie.
- Au 1^{er} étage : 9 chambres avec lavabos, douche et WC, une buanderie, des locaux ménages.
- Au 2^{ème} étage : Grenier aménageable.

Système de chauffage : chaudière individuelle au gaz. Dernière révision le 8 Septembre 2020.

Synthèse de l'expertise réalisée par ACTIV EXPERTISE :

Amiante : Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante : deux conduits en fibrociment, l'un au rez-de-chaussée dans le local de la chaudière, l'autre dans les combles au 2^{ème} étage.

Plomb : Présence de plomb dans les revêtements.

Electricité : Aucune anomalie.

Diagnostic de performance énergétique :

- Consommations énergétiques : de A à G, classé C.
- Emissions de Gaz à effet de serre : de A à G, classé D.

Les membres de la Commission d'Arrondissement pour la Sécurité de Riom contre les risques d'incendie et de panique ont donné un avis FAVORABLE le 5 Septembre 2017 pour l'accueil du public et le fonctionnement de l'établissement HOTEL-RESTAURANT LE ST GEORGES.

Prix d'achat : 250 000€

Frais de notaire via l'EPF (EPIC) : 3000€ à 4500€.

Historique :

- Mars 2020, Promesse de campagne : « Chercher des entrepreneurs pour la reprise de commerces, afin de dynamiser notre bourg » (cf dépliant Liste Citoyenne Agir Ensemble).
- AXE PRIORITAIRE DEFINI : Faire revivre le centre-bourg. 3 Priorités du mandat : Santé, Ecoles et Commerces.
- Octobre 2021, la propriétaire de l'Auberge Le Saint-Georges a pris contact avec les services de la Mairie afin de les informer qu'elle a trouvé un acheteur pour l'acquisition de son établissement. Après avoir échangé avec le Maire, il s'avère que le futur acheteur ne conserverait pas selon ses dires d'activité commerciale dans les murs. Par conséquent il n'y aurait plus d'activité d'hôtellerie restauration dans le centre-bourg de Saint-Georges-De-Mons et donc de Commerce.
- Suite à cet appel téléphonique, une réunion de travail a eu lieu avec les élus le 23 Novembre 2021, l'avis était unanime : nous ne pouvons pas laisser partir le dernier hôtel-restaurant historique du centre-bourg car nous avons la conviction que la vitalité d'une commune passe par la présence d'un hôtel restaurant dans le centre-bourg. De plus, suite aux mesures d'économies mises en place depuis la prise de la mandature, la situation financière d'aujourd'hui nous permet d'envisager une éventuelle acquisition.
- Décembre 2021. Démarches avec l'EPF (EPF Etablissement Public Foncier : établissement public foncier local d'Auvergne facilite et garantit la réussite des projets fonciers, il agit pour anticiper, acquérir, gérer les biens en amont des aménagements futurs qui seront réalisés par les communes). Rencontre avec la Responsable Juridique et Revente de biens Immobiliers. Une première visite était prévue le 3 Février 2022 avec les services de l'EPF, les services des DOMAINES et un bureau technique afin de faire estimer le bien ainsi que les travaux à effectuer pour la mise aux normes éventuelles. A la demande de la propriétaire la visite a été reportée sans raisons données.
- 27 Janvier 2022 : Conseil Municipal Extraordinaire. La question à l'ordre du jour porte sur le projet d'acquisition de l'Auberge le Saint-Georges : il était proposé au Conseil Municipal « d'étudier le projet d'acquisition de l'Auberge Le Saint-Georges et les 8 chalets, de constater l'intérêt de faire l'acquisition de cet ensemble immobilier qui s'inscrit dans la mise en œuvre de la redynamisation du centre bourg, et d'autoriser M. Le Maire à engager des pourparlers ainsi que les démarches nécessaires pour l'acquisition de ce site. »
- 18 Février 2022 : Rencontre avec l'acquéreur Stéphane Andrieux. Présentation de son projet pour l'Auberge Le St Georges : développer une activité de 5 chambres d'hôtes et création de gîtes à la place des chalets en bois. Plus d'activité de restaurant. Visite de biens communaux pour accueillir ce projet sur la Commune autre que l'Auberge Le Saint-Georges : visite du presbytère et de l'Ecole Notre Dame. Il semble intéressé par l'Ecole Notre Dame, et doit me recontacter.
- 15 Mars 2022 : Sans nouvelles de la famille Andrieux, Le Maire recontacte les acquéreurs de l'Auberge Saint-Georges afin de connaître leur positionnement sur l'Ecole Notre Dame et sur leur projet. M. Andrieux indique avoir une date de signature du compromis pour l'Auberge le St Georges le 23 Mars 2022. Il ne souhaite donc pas acquérir l'Ecole Notre Dame. Une nouvelle rencontre est fixée en Mairie la veille de la signature, le 22 Mars 2022.
- 22 Mars 2022 : Le Maire insiste sur le fait que la Commune souhaite conserver une activité de restaurant. M. Andrieux indique avoir réfléchi sur cette problématique, et envisage une activité de restaurant semi-gastronomique les vendredi, samedi et dimanche (VSD) en plus de l'activité de chambres d'hôtes et tables d'hôtes.
- 23 Mars 2022 : Signature du compromis de vente entre M. Andrieux et la SCI BERTO-DURAND.
- 26 Mars 2022 : DIA reçue en Mairie.
- 11 Avril 2022 : Réunion de travail avec présentation du projet des acquéreurs. Le projet d'activité de restaurant les vendredi, samedi et dimanche est abandonné. Seul le projet des 5 chambres d'hôtes et gîtes dans les chalets pourraient voir le jour.
- 14 Avril 2022 : Conseil Municipal.
- 27 Avril 2022 : Envoi courrier en recommandé avec accusé de réception pour demande de visite, prévue le 11 Mai 2022 à 9h30 avec l'EPF, les domaines et le bureau d'études.
- 4 Mai 2022 : Courrier reçu en Mairie du notaire de la SCI BERTO-DURAND, refus de faire visiter les locaux.
- 11 Mai 2022 : Envoi courrier en recommandé avec accusé de réception pour demande de renseignements complémentaires : diagnostic technique, extraits de l'avant contrat de vente contenant les éléments significatifs relatifs à la consistance et l'état de l'immeuble.
- 21 Mai 2022 : Courrier reçu en Mairie du notaire de la SCI BERTO-DURAND, diagnostic technique, extraits de l'avant contrat de vente contenant les éléments significatifs relatifs à la consistance et l'état de l'immeuble reçus.
- 24 Mai 2022 : Conseil Municipal, demande d'avis consultatif sur la préemption de l'Auberge le St Georges. Avis majoritaire du Conseil Municipal pour la préemption.

Subventions pour le financement du bien et des travaux :

- Possibilité d'avoir une subvention régionale de 30% maximum (plafond 100 000€ de subvention maximum) pour l'acquisition et les travaux. Exemple pour un projet de 254 000€ cela représenterait une subvention à hauteur de 76 200€ maximum.
- 20% Fonds A89, 8000€ maximum à percevoir. Minimum 50 000€ de travaux. Pas de devis signé.

Du 20 Avril au 24 Mai, vous avez eu la possibilité de nous donner votre avis. Il s'avère que plus de 300 personnes nous ont manifesté leur intérêt à conserver l'activité de restauration dans le centre-bourg de notre Commune. Des touristes séjournant au camping nous ont interpellé sur la nécessité d'avoir un restaurant traditionnel sur la Commune.

Pourquoi avons-nous fait le choix de préempter le bien de l'Auberge le St Georges ?

- Ce projet s'inscrit pleinement dans notre plan d'aménagement de bourg et dans notre programme de campagne.
- Il s'agit du Dernier Hôtel-Restaurant historique de la Commune (restaurant traditionnel). C'est stratégique, vecteur de dynamisme pour une Commune. Un lieu de vie, oui **nous avons la conviction que la vitalité d'un village passe par la présence d'un restaurant.** En atteste les communes de Pulvérières, de Lisseuil, de St Remy de Blot, de Chapdes-Beaufort, St Pardoux, Loubeyrat et tant d'autres communes rurales des Combrailles.
- Saint-Georges est chef-lieu de canton, est une commune de 2000 habitants, avec un bassin de vie de plus de 4000 habitants, avec des commerces et entreprises sur le territoire, et alors oui, notre objectif d'achat de cet hôtel-restaurant via l'EPF est ambitieux mais réalisable comme vous avez pu le constater. Il est d'intérêt communal. Il en va de la survie de notre Commune.
- Situation géographique : en plein centre-bourg de Saint-Georges.
- Il y a évidemment aussi un aspect économique primordial, et quand le dernier établissement ferme, les conséquences sont dramatiques pour l'économie et la vie sociale de la commune.
- Il y a un intérêt également touristique, nous le savons, le tourisme français va se développer nettement dans les prochaines années. Gastronomie, patrimoine, tourisme vert... La richesse de nos territoires est un potentiel de croissance inestimable pour les touristes à la recherche d'authenticité avec le Méandre de Queuille, Le Gour de Tazenat, La Roche de Sauterre, et d'expérience avec le Vélorail du Viaduc des Fades.

Quelles réponses apporter à :

« Il y a 40 ans, on a déjà donné, la Commune avait acheté l'Auberge, et ça n'a pas été une bonne expérience ».

Réponse : Effectivement la Commune a déjà acheté le bien, il y a 40 ans, mais il y a 40 ans il y avait des commerces, des bars, des restaurants, aujourd'hui le village se meurt et il est de notre devoir d'agir pour faire revivre le Centre-Bourg de Saint-Georges-de-Mons comme nous y sommes engagés lors de la campagne des élections municipales de 2020. L'Auberge achetée il y a 40 ans, n'est pas dans le même état que celle de 2022, en atteste les éléments cités précédemment.

« Un restaurant en milieu rural ça ne fonctionne pas ! »

« Le Saint-Georges n'a jamais marché, alors pourquoi allez gaspiller de l'argent public dans ce bien ! »

Réponse : Il est faux de dire que l'Auberge Le Saint-Georges n'a jamais marché, comment expliquez-vous que les derniers gérants aient tenu l'Auberge pendant 16 ans ? Parlez-en à d'autres qui par leur sens du commerce, du travail bien fait, d'animer ce commerce ont pu le faire vivre midis et soirs et les week-ends, le St Georges a connu de beaux moments, et plus largement les restaurants aux alentours peuvent en connaître que si à la tête de ceux-ci il y a la présence d'un gérant commerçant.

Suite à la préemption du bien de l'Auberge le St Georges, quelles sont les prochaines étapes ?

- Attente que le délai de recours soit échu
- Avant la signature définitive chez le notaire, visite obligatoire du bien avec l'EPF et un bureau d'études pour nous faire estimer le montant des travaux. Il sera fait état de ces travaux lors d'un Conseil Municipal, afin de nous positionner. Là aussi nous rechercherons des subventions pour le financement.
- Recherche d'un gérant en lien avec la CCI. Le but de la Commune est de trouver un gérant qui souhaite à court terme racheter l'Auberge Le Saint-Georges, cela sera un des critères de recrutement.
- Accompagnement avec des avocats/ juristes pour la rédaction d'un bail commercial.

En aucun cas nous ne mettrons en danger les finances de la Commune par cette acquisition.

REVISION GENERALE DU PLU DE SAINT GEORGES DE MONS

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de planification stratégique exprimant sur le territoire de la commune le projet de la collectivité locale en matière de développement économique, social, d'habitat, de déplacement, d'environnement et d'urbanisme.

Le PLU de la commune a été approuvé par délibération du 29 juin 2006 et il a fait l'objet de très nombreuses évolutions :

- Révision simplifiée n°1 approuvée par délibération du conseil municipal du 21/02/2008
- Révision simplifiée n°2 approuvée par délibération du conseil municipal du 21/02/2008
- Modification n°1 approuvée par délibération du conseil municipal du 7/04/2008
- Révision simplifiée n°3 approuvée par délibération du conseil municipal du 16/06/2008
- Révision simplifiée n°4 approuvée par délibération du conseil municipal du 25/11/2008
- Modification n°2 approuvée par délibération du conseil municipal du 13/10/2009
- Révision simplifiée n°5 approuvée par délibération du conseil municipal du 5/04/2011
- Mise à jour des servitudes par Arrêté du 29 juillet 2013
- Déclaration de Projet entraînant la mise en compatibilité du PLU approuvée par délibération du conseil municipal du 11/03/2014
- Modification n°3 approuvée par délibération du conseil municipal du 25/11/2014
- Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du conseil municipal du 10/04/2018
- Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du conseil municipal du 14/04/2022

Depuis l'adoption du PLU, le contexte législatif a connu une évolution d'importance concernant les documents d'urbanisme par la promulgation successive de plusieurs lois et notamment la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi GRENELLE 2) et de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (dite loi ALUR). Ces nouveaux textes législatifs ont modifié considérablement le contenu des PLU.

La loi GRENELLE 2 et le décret n°2012-995 du 23 août 2012 relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme imposent la réalisation d'une évaluation environnementale intégrée au rapport de présentation pour les PLU dont le territoire comprend tout ou partie d'un site NATURA 2000.

Aujourd'hui, La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat et résilience) conforte les enjeux liés à l'artificialisation des sols et à la renaturation dans les plans locaux d'urbanisme

Le PLU de St Georges de Mons fait partie des PLU « première génération » qui ne définissent pas d'objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espaces et de la trame verte et bleue. A ce titre, il ne correspond plus aux exigences réglementaires actuelles.

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de mettre en révision le PLU de St Georges de Mons pour plusieurs raisons :

Les lois GRENELLE de l'Environnement en vigueur

depuis 2010 et la loi ALUR adoptée le 24 mars 2014 définissent un nouveau contexte législatif et entraînent de nouvelles obligations en matière de PLU, concernant leur contenu et les procédures à mettre en œuvre.

Parmi ces obligations, un nouveau PLU aurait dû être élaboré et approuvé avant le 31 décembre 2016 pour intégrer les dispositions des lois GRENELLE. Cela impliquait notamment de revoir le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) avec des orientations renforcées en terme de Développement Durable et de préservation de l'Environnement. L'ensemble du dossier et des dispositions réglementaires doivent alors traduire ces nouveaux objectifs.

Parallèlement, la loi ALUR confirme ces objectifs et renforce les obligations et moyens pour atteindre les objectifs de modération de consommation de l'espace, de diversification et de mixité de l'habitat, de réduction des gaz à effets de serre, etc.

De plus, différents schémas, plans et programmes ont été approuvés depuis l'approbation du PLU de la commune et doivent également être pris en compte dans le PLU (SCOT, SRADETT, SAGE, etc.). La révision du PLU va permettre d'adapter le projet communal et de le rendre compatible avec ces différents documents.

Enfin, la révision est l'occasion de faire évoluer et mettre à jour les dispositions réglementaires pour assurer une simplification, une clarification, une actualisation et une meilleure efficacité des règles opposables aux demandes d'autorisations d'urbanisme.

Il s'agit ainsi de répondre aux objectifs suivants :

- Maîtriser l'étalement urbain et l'organisation de l'espace communal et permettre un développement harmonieux de la commune, en redéfinissant clairement l'affectation des sols.
- Programmer une évolution mesurée et contrôlée de la population, en prenant en compte la protection du patrimoine et la qualité de l'environnement.
- Refondre le règlement afin d'intégrer les dispositions de la loi Pinel et de la loi ALUR intégrer les dispositions des lois GRENELLE et notamment :
 - Renforcer l'analyse de la consommation d'espace.
 - Formaliser et chiffrer les objectifs de consommation d'espace.
 - Renforcer l'analyse du potentiel de logement dans le bâti existant.
 - Renforcer la prise en compte du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)
 - Analyser l'offre en stationnement.
 - Formaliser les objectifs en matière de communications numériques.

INVITATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE
LE VENDREDI 2 SEPTEMBRE à 19h
SALLE DES FETES DE SAINT-GEORGES-DE-MONS